

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 21 septembre 2023

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Procuration : Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Monsieur Robert GONIDOU, procuration à Monsieur Yves KERISIT,
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU, Monsieur Jean-Pierre LE COZ, procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, Monsieur Dominique EVENAT, procuration à Monsieur Henri MOAN
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2023.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- L'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Le choix du contrôleur technique pour le projet de revitalisation commerciale
- La demande de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès du Conseil Départemental pour les travaux sur la RD2
- Le renouvellement de la convention avec l'association gérant le village médiéval
- La demande de recours aux services civiques

- Cet ajout est validé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DU SKATE-PARK

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir finaliser le dossier de demande de subvention de 40 000 € dans le cadre du volet 1 du pacte Finistère 2030 une délibération doit être prise validant le plan de financement de cette opération.

- Proposition acceptée à l'unanimité

TRANSFERT DE LA SUBVENTION ACCORDEE POUR LA HALLE DE SPORT AU CHANTIER DE LA CITE MUSICALE

Monsieur le Maire explique que lors du montage du projet de création de cité musicale dans la partie centrale de l'ancien petit séminaire, le Conseil Départemental s'était positionné pour un financement à hauteur de 100 000 € dans le cadre du projet de territoire. À la suite des élections et du changement de majorité, cet accord n'a pas été validé. Le Conseil Départemental propose donc, puisque le chantier est déjà bien avancé, et afin de soutenir ce projet structurant pour le territoire, de transférer la demande de subvention de 70 000 € faite pour le projet de Halle de sport sur le chantier cité musicale.

Monsieur Kerivel demande si cela signifie que le projet de Halle de sport est abandonné. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en est rien. Le Conseil Départemental souhaite financer des projets en cours. Pour le moment le projet de Halle de sport n'est pas suffisamment abouti : le plan de financement n'est pas sécurisé dans l'attente du retour de l'agence nationale du sport. Ce projet est également un projet structurant que le Département souhaite soutenir et le nouvel accord de subvention prévu en 2024 pour la Halle de sport dans le cadre du pacte Finistère 2023 sera plus intéressant.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que si ce transfert n'est pas validé, la subvention sera perdue car il faut pouvoir justifier de travaux dans l'année.

Madame Guillou demande si une promesse écrite du Département sur ce sujet a été établie. Monsieur le Maire précise que ce projet est inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes, ce qui est un signal positif.

Monsieur Kérisit ajoute qu'il est en relation avec l'agence nationale du sport qui demande un planning prévisionnel de l'utilisation de la future Halle de sport. Il travaille sur ce projet avec Isabelle Burel et l'ensemble des associations sportives du secteur.

Monsieur H. Moan souhaite savoir si un financement communautaire est envisagé. Monsieur le Maire précise qu'une demande de 300 000 € pour les travaux a été faite.

Madame Guillou demande quelle sera la charge financière de la commune. Monsieur le Maire lui répond que pour le moment on ne peut pas donner une réponse précise sans connaître l'ensemble des subventions attribuées. Certaines options seront peut-être abandonnées, ce qui fera baisser le coût global.

- Proposition acceptée, 13 voix pour, 6 abstentions

AVENANT AU CHANTIER DE LA COLLEGALE

Monsieur le Maire présente l'avenant qui concerne le lot gros-œuvre et pierre de taille.

Madame Guillou demande ce qu'il en est de l'accessibilité dans l'église. Monsieur H. Moan ajoute qu'un plan pluriannuel d'accessibilité avait été mis en place. Monsieur le Maire répond que ce projet a été rejeté par les monuments historiques, bien que les plans fussent établis par l'architecte des bâtiments de France. Il n'y a qu'une solution : faire appel aux associations de personnes handicapées.

- Proposition acceptée à l'unanimité

CONVENTION AVEC DES AGRICULTEURS POUR LES TERRAINS DE LANEON

Monsieur le Maire présente la répartition des parcelles concernées et les conventions. Madame Guillou indique qu'un poteau a été installé à une des extrémités d'une des parcelles. Monsieur le Maire explique que ce sont les services de la Communauté de Communes qui l'ont installé afin de protéger la voie verte et en interdire l'accès aux véhicules motorisés.

- Proposition acceptée à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute qu'un projet de création de parking dans cette zone ainsi que la création d'un acrobranche sont à l'étude au niveau intercommunal, le Conseil Départemental ayant refusé une demande faite pour la zone de Suguensou. La création d'une zone de stationnement au bord du Goyen sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente le tableau indiquant les lignes budgétaires à modifier.

- Proposition adoptée à l'unanimité

VALIDATION DES TARIFS DU SPANC

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs du service d'assainissement non-collectif et précise que la plus grande modification concerne les contrôles des systèmes existants.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire explique que le contrat actuel ne peut plus être renouvelé. Il convient donc de créer un poste de responsable des ressources humaines. Ce poste sera à 70 %.

- Proposition adoptée à l'unanimité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

À la suite de la création de poste, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Monsieur le Maire le présente à l'assemblée.

- Proposition adoptée à l'unanimité

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

Monsieur le Maire explique que toutes les collectivités publiques ont l'obligation d'utiliser, au plus tard au 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57. Monsieur le Maire en fait une rapide présentation.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE POUR LE PROJET DE REVITALISATION COMMERCIALE

Monsieur le Maire explique la nécessité d'engager un contrôleur technique pour le suivi du chantier de revitalisation commerciale. L'entreprise APAVE étant la mieux disante il propose de la retenir.

- Proposition adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser les travaux de la route départementale D2 au niveau du quartier de Keridreuff, il sera nécessaire de demander la maîtrise d'ouvrage déléguée au Conseil Départemental nous autorisant à réaliser les travaux d'aménagement sur cette voie. De même, il est nécessaire de conclure une convention pour le transfert de maîtrise d'ouvrage (aménagement et entretien) entre la commune et le Conseil Départemental du Finistère.

- Proposition adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GERANT LE VILLAGE MEDIEVALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal n°42-2014 en date du 18 juin 2014, il a été signé une convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la réalisation d'un village médiéval avec l'association « comité pour la fête médiéval de Pont-Croix ». Cette convention a été renouvelée le 20 septembre 2017 et le 23 juin 2020. Le terme de ce dernier renouvellement étant échu, il est demandé au conseil municipal de renouveler cette convention.

Monsieur H. Moan demande si un permis est déposé en mairie pour chaque nouvelle construction et si les compteurs ont été mis au nom de l'association. Monsieur Le Maire lui répond qu'un permis d'aménagé global a été déposé et que le changement pour les compteurs est effectif.

- Proposition adoptée à l'unanimité

RECOURS AUX SERVICES CIVIQUES

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) sans condition de diplôme souhaitant s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une association ou d'une collectivité publique pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er octobre 2023 et à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit souvent pour les jeunes d'un premier emploi.

- Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal quelques questions diverses ont été présentées au Maire dans le délai imparti. Elles concernent la circulation dans Pont-Croix et l'ouverture de la ludothèque.

- Voies communales interdites à la circulation et signalétique

Monsieur H. Moan demande pourquoi la rue des Partisans est barrée à la circulation et déplore que cette nouvelle impasse devienne un parking. Monsieur le Maire explique qu'il faut sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes en cœur de ville. Cette rue est prise pour un raccourci par les automobilistes. En revanche, effectivement, les voitures ne doivent pas se stationner en entravant la libre circulation des vélos et piétons. Un rappel sera fait aux usagers dans ce sens. Monsieur le Maire confirme que la rue des Partisans ne sera pas réouverte à la circulation motorisée : ce qui importe c'est la sécurité qui doit s'imposer partout et cela n'a pas d'impact sur la circulation qui reste dense sur les deux départementales pour lesquelles il faut également réfléchir à une solution afin que la traversée de Pont-Croix soit à la fois fluide et sûre pour tous. Les aménagements prévus à Keridreuff permettront déjà de limiter la vitesse et d'interdire le passage des camions de plus de 19 tonnes.

Monsieur Moan demande des informations sur le comptage des voitures par le radar. Ne peut-on pas installer un radar de chantier ? Monsieur le Maire répond que l'installation de ce type de radar est interdite par la préfecture. Il ajoute qu'une réflexion sur la vitesse en cœur de ville doit être menée : 30 ou 50km/h ?

Monsieur Kéritel souligne que l'important c'est que ces limitations de vitesse soient respectées.

Madame Guillo s'interroge sur la mobilité dans le Cap-Sizun. Monsieur le Maire répond que la question des transports collectifs est du ressort du Conseil Régional.

Au niveau de la route de Lochrist, l'entreprise Le Roux refait l'aménagement d'entrée de ville comme convenu. La voie verte est prioritaire.

Les plots blancs en entrée de ville vont être changés, un projet est en gestation au Département. Un projet de création de parking dans la cour de l'ancienne école primaire est également à l'étude. Il est rappelé que le stationnement devant l'école privée est interdit sauf pour les PMR et les bus. Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement à Lanéon pour la traversée de la départementale par la voie verte. Une troisième voie va être créée pour permettre de tourner et le panneau d'entrée de ville sera déplacé à ce niveau condition indispensable à la création d'un passage piéton.

- Monsieur H. Moan demande des informations sur la ludothèque et déplore qu'aucune information n'a été faite sur Pont-Croix. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un projet communautaire. C'est l'association La Obra qui a été retenue pour la gérer. L'espace numérique « recherche et consultation » a été déplacé en mairie alors que la partie jeu est mise à disposition de la ludothèque. La communauté de commune a investi plus de 10 000 € pour l'achat de jeux. Le nom retenu pour ce nouveau service est : « Ti c'hoari », maison du jeu en breton.

Ce service propose également un programme d'itinérance (EHPAD, écoles...).

Madame Guillo demande si l'adhésion va être maintenue. Monsieur le Maire lui répond que son montant va être revu à la baisse, mais elle est obligatoire compte tenu de la structure associative. Monsieur Kérisit espère que ce service puisse devenir gratuit comme l'abonnement à la médiathèque.

Madame Guillou regrette que le service proposé par l'espace numérique ait disparu. Monsieur le Maire lui précise que ce service est toujours rendu à la population mais au sein de la mairie. Il y a d'ailleurs eu une information à ce sujet dans le petit pontécruicien du mois de septembre.

Cette relocalisation est également liée à une réorganisation du personnel à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire lève la séance.
Fin de la réunion du conseil à 21h51.
Fait et affiché à Pont-Croix le 10 octobre 2023

Le Maire
Benoît Lauriou

